

Politique de responsabilité sociale

La SELT S.p.A. a décidé de se doter d'un Système de Gestion SA8000:2014, en conformité avec cette norme ainsi qu'avec la législation en vigueur, en définissant et en mettant en œuvre une politique de responsabilité sociale qui puisse représenter le pivot de toutes les activités menées par les travailleurs de l'Organisation.

SELT SpA, en ligne avec les valeurs de l'entreprise, considère comme une priorité :

- Respecter, outre tous les requis de la norme SA8000:2014, les normes nationales et supranationales en matière de protection du travail qui y sont mentionnées (Conventions de l'OIT, Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ...) ainsi que la convention collective nationale de travail de référence et les principes de son propre Code de responsabilité sociale
- assurer son engagement en matière de responsabilité sociale à travers l'application et la diffusion des principes et contenus de la norme SA8000:2014 et l'amélioration continue des conditions de travail de ses employés;
- Agir constamment pour l'engagement, la motivation et le développement des compétences de tout le personnel, à travers des interventions de formation, d'information et de sensibilisation
- Mettre en place un système de communication et de dialogue avec toutes les parties prenantes internes et externes à la SELT S.p.A. concernant la norme SA8000, afin d'identifier leurs besoins et attentes, diffuser la politique de l'entreprise et les sensibiliser aux thèmes de la Responsabilité Sociale.
- améliorer la qualité de vie des acteurs de la communauté dans laquelle elle est implantée, en tenant compte, dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie, du concept de développement durable, des impacts sociaux, environnementaux et économiques résultant de ses activités;
- Sélectionner et évaluer les fournisseurs en tenant compte de leur engagement à respecter aux exigences de la norme SA8000:2014;
- Faire connaître les engagements pris et les résultats obtenus par l'élaboration et la diffusion du Bilan annuel de Durabilité.

La Direction Générale, conformément à l'engagement pris de respecter les exigences de la Norme, met à disposition des ressources adéquates pour la poursuite des objectifs définis dans la mise en œuvre de la Politique de Responsabilité Sociale, notamment en instaurant un groupe de travail permanent chargé de veiller au respect des dispositions de la norme et de proposer des actions pour l'amélioration continue.

La SELT S.p.A. assure et garantit la mise en œuvre des exigences de la norme concernant :

- Les éléments du travail des enfants, du travail des mineurs, du travail forcé ou obligatoire
- l'aptitude au travail des candidats
- les aspects de santé et sécurité
- La liberté d'association et au droit à la négociation collective
- Les éléments de discrimination et les pratiques disciplinaires
- les heures de travail et la rémunération

La haute direction reconnaît comme un choix stratégique le développement d'un système de gestion de la responsabilité sociale conforme à la norme SA8000 :2014, qui renforce et enrichit le contenu du système intégré pour la qualité, la sécurité, l'environnement et l'énergie.

La Direction Générale est activement impliquée dans le respect et la mise en œuvre des engagements pris dans le présent document de Politique, en veillant à ce que celle-ci, en plus d'être documentée, soit opérationnelle, maintenue active, périodiquement réévaluée, diffusée à tout le personnel et rendue publiquement disponible.

Plaintes/Observations/Suggestions d'amélioration/Rapports

Les plaintes, relatives à des faits et événements présentant des éléments d'abus, d'offense ou d'illégalité survenus dans le cadre du travail ou liés à celui-ci et en violation des principes de responsabilité sociale de la norme SA8000:2014, comprenant les manquements à la présente Politique, et/ou les éventuelles observations, suggestions d'amélioration et signalements peuvent être adressées à :

Agence

SELT SpA – siège opérationnel

Via Londres 8/10 - Zone PIP 09094 - Marrubiu

Tél. 0783/856059 - Fax 0783/856282

À l'attention de: Équipe de performance sociale SA8000

E-mail:comunicazioni@seltspa.com

SELT SpA – unité locale

Rue 438 novembre- 25030 Mairano (BS)

À l'attention de : Équipe de performance sociale SA8000

E-mail:comunicazioni@seltspa.com

Plaintes/rapports :

Les plaintes/ rapports, relatifs à des faits et événements présentant des éléments d'abus, d'offense ou d'illégalité survenus dans le cadre du travail ou liés à celui-ci et en violation des principes de responsabilité sociale de la norme SA8000:2014, comprenant les manquements à la présente Politique, peuvent être adressés à :

Organisme de certification

DNV Business Assurance Italia Srl

Via Energy Park, 14 20871 – Vimercate (MB)

Tél. 039/6899905 (ra)-Télécopie 039/6899930

E-mail:feedback.italia@dnv.com

Organisme d'accréditation

Directeur de l'accréditation, SAAS

9 East 37rd Street, 10e étage New York, NY 10016

Tél : +212-684-1414

E-mail:info@sa-intl.org–saas@saasaccreditation.org

Marrubiu, 04/10/2024

Approbation

Le Directeur Général

Mauro Bernardo Ceffa

PDG